

Séance du 06 juin 2018

Nbre de membres : 10
Nbre de présents : 06
Nbre de votants : 06

L'an deux mil dix-huit, le six juin 2018, à 19 h 30, le Conseil Municipal de Moivrons, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale de M. SAINT MARD Renaud, Maire.

Date de la convocation:
31/05/2018

Présents :
Mmes. Françoise MAGGIORI, Josiane DUPUY
Mrs. Renaud SAINT MARD, Teddy LHUILLIER, Patrice ROUGETET,
Philippe DUPRE

Date d'affichage:
31/05/2018

Absents excusés : Néant

Date d'affichage du
Compte-rendu :
14/06/2018

Absents : Néant

Date d'envoi en Préfecture :
14/06/2018

Pouvoirs : Mme Aurélie NICOLAY donne pouvoir à Mme MAGGIORI F.
Mme SAINT MARD Virginie donne pouvoir à M. SAINT MARD Renaud
M. Lionel BARBIER donne pouvoir à M. ROUGETET Patrice
M. Arnaud DARBELET donne pouvoir à M. L'HUILLIER Teddy

A été nommée secrétaire de séance : Mme DUPUY Josiane

↳ N° D2018-39 Mise à disposition de la salle Voirnot pour la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné

Le maire rappelle que la Communauté de Communes sollicite régulièrement l'occupation de salles communales référencées pour l'organisation de ses différentes réunions.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 25 avril, la Communauté de Communes Seille et Mauchère Grand Couronné propose d'indemniser les communes mettant à disposition leurs salles pour leur frais de fonctionnement (électricité, chauffage...) à raison de 15.00 € par réservation.

La commune de MOIVRONS adressera à la Communauté de Communes un titre de recette annuel, regroupant l'ensemble des manifestations organisées dans les salles mises à disposition.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de salles avec la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention de mise à disposition de salles pour les réunions de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

↳ N° D2018-40 Equilibre du budget suite à la modification de l'affectation du résultat

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 03 mai 2018 portant sur la modification de l'affectation de résultat de la Commune, porté à 61 341.32 € au lieu de 61 508.34 €, soit une différence de - 167.02 € en recettes de fonctionnement (R002) ;

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'affecter cette somme aux dépenses imprévues de fonctionnement, soit 15 615.25 € - 167.02 € = 15 448.23 € (chapitre 022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à, 8 pour, et 2 abstentions :

- **D'affecter** la somme de – 167.02 € correspondant à la différence d'affectation de résultat en recettes de fonctionnement (R002) aux dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022) ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

↳ **N° D2018-41 Création d'un poste permanent d'agent de propreté**

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 portant sur la création du poste d'agent de propreté du 29 janvier 2018 au 29 juillet 2018, pour une durée hebdomadaire d'1 heure ; Il est proposé d'embaucher Mme HAVES Sonia sur un emploi permanent, en la nommant stagiaire titulaire à compter du Lundi 30 juillet 2018, en qualité d'Adjoint technique.

En raison de la future mise en place des « mercredis récréatifs », et de l'embauche future de 2 ou 3 agents affectés à cette activité, le Conseil Municipal propose de reconduire le CDD de Mme HAVES Sonia de 6 mois, en attendant la nouvelle restructuration du service municipale.

Il est donc proposé de délibérer prochainement sur la reconduction du contrat de Mme HAVES Sonia, pour une période de 6 mois à compter du Lundi 30 juillet 2018, en qualité d'Adjoint technique, pour une durée hebdomadaire d'1 heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De ne pas créer** un poste permanent d'agent de propreté d'une durée d'une heure hebdomadaire sur le grade d'adjoint technique ;
- **De ne pas nommer** Mme HAVES Sonia stagiaire titulaire en qualité d'Adjoint technique ;

↳ **N° D2018-42 Démission de M. TOULY Hervé**

Dans son courrier recommandé avec accusé de réception en date du 05/04/2018, M. TOULY Hervé a fait part de sa démission de son poste de Conseiller municipal.

La lettre de démission a été rédigée sans équivoque et n'a pas été signée sous la contrainte.

Le second alinéa de l'article L. 2121-4 du CGCT dispose que la démission est définitive dès sa réception par le Maire. M. TOULY Hervé ne pourra donc plus participer aux délibérations du Conseil municipal (CE 26 mai 1995, Commune de Vieux-Habitants, n°167914).

La copie de cette lettre de démission sera transmise au Préfet pour information.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** la démission de M. TOULY Hervé de son poste de Conseiller municipal à compter du 05 avril 2018 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

↳ **N° D2018-43 Nomination des membres de la CCID**

Suite aux différentes démissions (M. GODEFROY Gabriel, M. KUSZ Henri, M. COLOPI Thierry et Mme DELARUELLE Stéphanie) et décès (Mme HENCK Mireille et M. DENIMAL Martial) des membres composant la Commission communale des impôts directs, il convient de procéder à de nouvelles désignations, conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des Impôts.

Seuls les commissaires se trouvant dans l'une des situations précédemment listées doivent être renouvelés, et non l'ensemble des commissaires. Pour rappel, M. SAINT MARD Renaud, en qualité de nouveau Maire est désigné d'office comme titulaire. Mrs DARBELET Arnaud et VENIER Alban restent titulaires, conformément à la liste du 10/11/2014. Mme NICOLAY Aurélie et Mrs. ROUSSELOT Bernard, SIMON André et MARTEL Germain restent suppléants.

Par conséquent, il s'agit de proposer une liste de 4 commissaires titulaires (en nombre double) et de 2 commissaires suppléants (en nombre double).

Conditions à remplir par les commissaires (hommes ou femmes) :

- Nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Agés de 25 ans au moins ;
- Etre inscrits à l'un des rôles des impôts directs de la Commune (TH, TF...)
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission ;

De plus, parmi les 4 commissaires titulaires, il devra figurer un propriétaire de bois et forêts. En effet, l'article 1650 du Code général des Impôts prévoit que lorsque le territoire d'une Commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, ce qui est le cas de MOIVRONS, un commissaire titulaire doit être propriétaire de bois ou de forêts (cette condition était respectée par M. GODEFROY Gabriel, démissionnaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner** Mme MAGGIORI Françoise et Mrs. BARBIER Lionel, CHOIGNOT Gil, DUPRE Philippe, GODEFROY Gabriel, JUTARD Jean-Claude, L'HUILLIER Teddy, et ROUGETET Lucien Patrice comme Commissaires titulaires ainsi que Mmes DUPUY Josiane, MAFEIS Francine, MINETTE Régine, et SAINT MARD Virginie comme Commissaires suppléants ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Informations diverses

- Les agents de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné sont intervenus dans la Commune de MOIVRONS pour une tonte générale, moyennant une somme de 350 euros (11.60 € de l'heure/personne).
- L'agent communal, M. KUSZ Stéphane est en congé longue maladie jusqu'au 27/07/2018. Une réévaluation du Comité médical est attendue. Il perçoit 100% de son salaire.
- Recensement du 17 janvier au 16 février 2019. Il faut désigner 2 personnes ; M. HENCK. O ne souhaitant plus assurer cette mission.

- Replantation de 11 arbres prévus le 11 novembre 2018. Les types d'espèces sélectionnés restent à débattre.
- Fleurissement du village : en tant que professionnelle, Mme DUPRE était invitée pour donner quelques pistes à l'équipe Municipale. Ce sujet reste à discuter.
- Un « chantier jeunes » est organisé Lundi 18 juin 2018 à 18h00.
- Obligation réglementaire de la Commune, de payer une cotisation de 350 euros au Centre Français d'exploitation du droit de Copie, pour la gestion des droits d'auteur des publications de copies papiers et/ou numériques.
- Dépenses à prévoir pour la maintenance des bornes incendies. Les travaux seront effectués par la société SUEZ, au tarif de 19.80 euros/bornes. On en recense sept sur la Commune de MOIVRONS.
- Instruction des autorisations de travaux par la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné à POMPEY, à compter du 01 juin 2018.
- Tirage au sort 2018 pour le Jury d'assise organisé par la Mairie référente de NOMENY.
- Diagnostique énergétique effectué par la société ALEC : bilan de 73 points lumineux → 4300 heures/an → 35 000 kWh → 4311 euros/an. Une optimisation de la performance énergétique engendrerait un coût de 34 200 euros de travaux.
- Travaux communaux : boîte aux lettres dédiée au SIS des Côtes de Moivrons ; panneaux de circulation ; barrières ; pour les vélos ; peintures au niveau des barrières de l'église.

La séance est levée à 21 h 30

✓ Liste des délibérations

- ↪ N° D2018-39 Mise à disposition de la Salle Voirnot à la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné
- ↪ N° D2018-40 Equilibre du budget suite à l'affectation de résultat
- ↪ N° D2018-41 Création d'un poste permanent d'agent de propreté
- ↪ N° D2018-42 Démission de Mr. TOULY Hervé
- ↪ N° D2018-43 Nomination des membres de la CCID

✓ Emargement des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal du 06 juin 2018

DUPRE Philippe

DUPUY Josiane

LHULLIER Teddy

MAGGIORI Françoise

ROUGETET Patrice

SAINT MARD Renaud

